

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 4 mai 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Navires du futur édition 2015 »

NOR : PRM1510402A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8 ;

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ;

Vu le décret du 14 novembre 2014 modifiant le décret du 13 septembre 2014 portant délégation de signature (Commissariat général à l'investissement) ;

Vu la convention du 15 décembre 2014 entre l'Etat et l'ADEME relative à l'action « Véhicules et transports du futur » du Programme d'investissements d'avenir,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges « Navires du futur édition 2015 » prévu par l'action « Véhicules et transports du futur » du programme d'investissements d'avenir est approuvé (1).

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 mai 2015.

Pour le Premier ministre et par délégation :

*Le commissaire général
à l'investissement,*

L. SCHWEITZER

(1) Le cahier des charges est consultable sur le site internet de l'ADEME : <http://www.ademe.fr/> et sur le site des investissements d'avenir : <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>.